

15 juin 2021

AVANCEMENT 2022 des fonctionnaires

Les délais sont proches....

...mais chut ne le disons pas trop fort !

Le Sne-FSU s'attache à la préservation des droits des agents de l'OFB. En complément du flash général de la FSU du 03/06 sur le sujet, nous vous informons que le calendrier de la campagne d'avancement 2022 pour les fonctionnaires (pas encore de date pour le quasi-statut) a été mis en ligne sur l'intranet par la DRH de l'OFB, sans information directe faite à l'ensemble des agents.

(<http://intranet.ofb.fr/sites/default/files/OFB%20PROMOTION%202022%20conditions%20et%20calendrier%20mai%202021.pdf>)

Les échéances pour que votre hiérarchie transmette les fiches de proposition à la DRH sont très proches :

- **21 juin** (corps du MAA, dont Liste d'aptitude IAE, corps de TE et ATE)
- **30 juin** (corps technique et administratifs du MTE)
- **9 juillet** (IPEF)

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos supérieurs pour savoir si vous faites partie de promouvables (c'est-à-dire que vous remplissez les conditions) et si votre hiérarchie vous propose pour l'avancement (établit une fiche de proposition à l'avancement).

Vous pouvez également prendre connaissance des principes de gestion des corps du MTE et du MAA au sein de l'OFB, publiés sur l'intranet.

- TE et ATE : http://intranet.ofb.fr/sites/default/files/4-CORPS%20DE%20L'ENVIRONNEMENT-Principes%20de%20gestion%20OFB_CT%20_12-10-20.pdf
- Corps MTE : <http://intranet.ofb.fr/sites/default/files/Principes%20de%20gestion%20corps%20TECH%20et%20OADM%20MTE%2012%2005%202021.pdf>



- Corps MAA :

<http://intranet.ofb.fr/sites/default/files/Principes%20de%20gestion%20PROMOTION%20MAA-OFB-Avril%202021.pdf>

Il est notamment indiqué dans ces documents, en page 5, paragraphe 3.3 (corps MTE et MAA) et paragraphe 3 en page 6 (TE et ATE) :

« La fiche de proposition

[...] Pour chaque agent proposé, la fiche de proposition est complétée par le supérieur hiérarchique [...] **L'agent promouvable est informé par son N+1 s'il est proposé ou non.** La fiche de proposition peut être remise à l'agent qui en fait la demande. »

Si vous avez le sentiment d'être discriminé-e, ou tout simplement d'avoir été oublié-e, n'hésitez pas à prendre contact avec le Sne-FSU pour analyser votre situation et la faire remonter à la DRH du ministère via la plateforme dédiée

Une seule adresse : mapromotion.ecologie@fsu.fr



Contactez votre section « Biodiversité »

Haut-de-France - Normandie

stéphane.plessis@ofb.gouv.fr
06 78 67 83 40

Centre - Val-de-Loire - Ile-de-France - Outre-Mer

sébastien.jacquillat@gmail.com
06 34 04 63 29

Bretagne - Pays-de-Loire

becot.matthieu@wanadoo.fr
06 14 16 19 81

Nouvelle-Aquitaine

js_reynaud@hotmail.fr
06 25 07 05 58

Provence - Alpes - Côte d'Azur – Corse

stéphanegarniersne@gmail.com
06 70 81 78 84

Grand-Est

patrice.brenans@ofb.gouv.fr
06 27 02 57 54

Bourgogne – Franche-Comté

sne-fsu@ofb.gouv.fr
06 20 99 91 84

Auvergne – Rhône-Alpes

oriol.pierre@neuf.fr
06 25 07 06 77

Occitanie

snesectionlr@gmail.com
06 83 61 17 37

Co-secrétaires de la branche « Biodiversité »

Isabelle HEBA
06 69 31 37 36
isabelle.heba@gmail.com

Pascal WANHEM
06 20 99 91 84
wanhem.sne@gmail.com

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

